



Genève, le 1^{er} septembre 2020

Chères paroissiennes, Chers paroissiens,

Vous trouverez ci-joint le journal Rive Gauche no 7 dans lequel nous reprenons le cours des activités paroissiales interrompues suite à la pandémie du Coronavirus, ainsi que des nouvelles importantes pour l'avenir de nos paroisses de l'Arve, de Champel-Malagnou et des Eaux-Vives.

Le projet de fusionner les trois paroisses en une seule grande paroisse, « La Paroisse protestante Rive gauche », a dû être reporté. Il aura lieu au mois de septembre 2020.

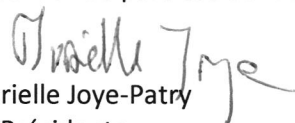
Nous attirons tout spécialement votre attention sur deux assemblées générales dont vous trouverez les convocations ci-joint en deux pages de couleurs distinctes :

La première, qui se tiendra le dimanche 27 septembre 2020, décidera ou non de la fusion. Le vote se fera à majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ des suffrages exprimés. Vu les enjeux du projet de fusion et les incertitudes sanitaires, le vote par correspondance est possible sur le point 11. Si vous souhaitez voter par correspondance, demandez le matériel de vote au secrétariat, au plus tard le lundi 21 septembre, en précisant le nombre de matériel de vote désiré. Votre vote devra parvenir en retour au secrétariat le vendredi 25 septembre à 18h00 au plus tard.

La deuxième assemblée, dont la tenue le 4 octobre 2020 dépendra du résultat de la première, élira un nouveau conseil de paroisse pour la législature 2020-2024.

Nous vous rappelons que, selon nos statuts, l'assemblée générale des membres de la paroisse est son organe suprême. Votre participation y serait grandement appréciée car c'est de votre vote que dépendra l'avenir de nos trois paroisses dans notre région urbaine de la rive gauche.

Pour le Conseil de paroisse de l'Arve


Murielle Joye-Patry
Présidente

Annexes :

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la Paroisse de l'Arve, dimanche 27 septembre 2020 (*couleur vert pâle*)

Ordre du jour de l'Assemblée générale de la Paroisse protestante Rive gauche, dimanche 4 octobre 2020 (*couleur jaune clair*)

